

EXPLOITATION TÉLÉPHONIQUE.

CIRCULAIRE N° 772 E. Tp. du 7 décembre 1916
relative à la fourniture de pièces détachées pour échenilloirs.

Les services de construction sont amenés à réformer un certain nombre d'échenilloirs par suite de l'usure prématurée de l'une ou l'autre des pièces détachées (axes et lames) entrant dans la composition de ces outils.

En vue de permettre de remettre en état les échenilloirs usagés, sans qu'il soit nécessaire de les remplacer complètement, l'Administration a acquis des axes et des lames de rechange qui seront mis à la disposition des services dans la forme habituelle.

Ci-après désignation de ces objets :

1004-3. — Lames d'échenilloirs.....	4 ^f 00 ^c
1004-4. — Axes d'échenilloirs (complets avec écrou et rondelle).	0 75

L'attention des chefs d'équipe devra être particulièrement appelée sur l'emploi des pièces de rechange dont il s'agit, afin que la durée des échenilloirs soit augmentée dans la plus large mesure et que le remplacement complet de ces instruments ne soit demandé que lorsque leur remise en état ne sera pas possible.

Pour le Ministre :

Le Directeur de l'Exploitation téléphonique,
LORAIN.

